Nations Unies S/PV.4516



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4516e séance

Vendredi 19 avril 2002, à 20 h 45

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Rivas
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Bhuckory
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Foo

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/431)

02-34516 (F)



La séance est ouverte à 20 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/431)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à la décision prise à la 4515e séance, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à la décision prise à la 4515e séance, j'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/471, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2002/471) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1405 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 50.